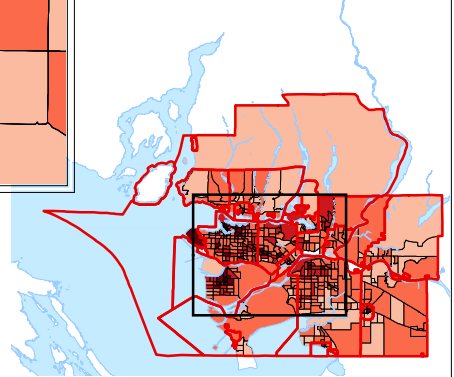


1. Pour un ménage d'une seule personne, la mesure de faible revenu après impôt (MFR-Apl) est de 19 460 \$. Pour les ménages plus grands, ce montant est majoré en multipliant par la racine carrée du nombre de personnes.

Voir carte 1



RMR de Vancouver

Pourcentage de la population sous la mesure de faible revenu après impôt¹ en 2010 selon les secteurs de recensement (SR) de 2011

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, Division de la géographie, 2013.